

LE FIGARO jeudi 6 décembre 2007

Les parents sont toujours adeptes de la fessée

ILLE
Les gâties sont
en régression,
les Français restent
adeptes de la fessée
pour corriger leurs enfants.

La fessée reste une grande tradition du modèle éducatif français. C'est ce qui ressort de l'enquête de l'Union des familles en France (UFE) puisque 87% des parents reconnaissent pratiquer la correction.

Une tendance à la hausse, si on compare ce pourcentage aux chiffres recueillis par la Sofres en 2005. De quel voler la vedette à ce martinet qui, comme les autres, est en régression. En effet, 28% des grands-parents ont armé les fessées avec les lanâtes en 2005. 10% des parents avouent utiliser ce geste aujourd'hui. Et 15% donnent encore des gifles à leurs enfants.

Un point de vue générationnel, l'enquête est éloquent sur ce point de fesser: 95% des parents interrogés, 95% des parents

et 96% des enfants en ont reçu. Reste que, aujourd'hui, la fessée est majoritairement administrée par les parents.

En effet, pour 52% d'entre eux, personne d'autre n'a le droit de frapper leur enfant. Et dans les faits, si les grands-parents sont 58% à «réviser» d'en donner à leurs petits-enfants, seuls 24% passent à l'acte, les autres préférant s'abstenir par crainte d'une réaction hostile des parents.

Le maintien de cette pratique fait l'indignation du Dr Jacqueline Cornet, fondatrice de l'association Ni châtiments ni fessées: «Les châtiements corporels sont très nocifs pour les enfants, c'est scientifiquement indiscutable», martèle ce médecin militant qui a publié de très sérieuses recherches mettant en évidence la corrélation entre la violence reçue par un sujet et la multiplication d'accidents et de maladies psychosomatiques chez ce sujet. «Une fessée, ce n'est jamais pour le bien de l'enfant, toujours pour le soulagement des parents.» Pour elle, il faut définitivement «laisser tomber ce mode



En France, 96% des enfants auraient reçu la fessée, quand 87% des parents avouent y recourir. FFGGeny

éducatif négatif», d'autant que, quand nombre de nos voisins européens ont voté des lois pour l'interdire, «la France est en queue du peloton» (lire encadré).

Un geste qui échappe

Comme beaucoup de parents, Stéphanie, jeune mère de 32 ans, n'aime pas l'idée de corriger Jules, 3 ans, et Anna, 5 ans, mais «parfois, quand on est à bout, face à une bêtise ou une provocation», l'action précède la raison «et le geste part». Pas une fessée préméditée, sur un séant minutieusement dé-

culotté, mais un geste qui échappe, «moment de faiblesse du parent qui ne sait plus quoi faire», avoue Stéphanie.

Des situations dans lesquelles se reconnaît Philippe, militaire de 47 ans et papa de deux adolescents qui, outre les fessées, ont eu à essayer quelques gifles dans leur enfance. «On s'émeut des fessées qui, raisonnables et justifiées, n'ont jamais tué quiconque, mais on ne s'étonne pas de ne pas punir les parents démissionnaires...»

Comme lui, la majorité des Français interrogés dans l'enquête

de l'UFE pensent que «l'Etat doit se mêler de ce qui le regarde», et ne doit pas instituer de loi proscrivant la fessée.

Ce n'est donc pas demain que la France fera sienne la sage pensée de Buffon: «La violence fait les tyrans, la douce autorité les rois.»

DELPHINE DE MALLEVOÛE

Donnez votre avis
sur www.lefigaro.fr

Faut-il interdire la fessée
sur les enfants?

Les corrections hors la loi dans plusieurs pays

Si la fessée n'est pas juridiquement répréhensible en France, elle est hors la loi dans de nombreux pays. Le Royaume-Uni, la Scandinavie, l'Allemagne, le Portugal, la Grèce, la Hongrie, l'Autriche, la Croatie, Israël, la Bulgarie, bien d'autres encore ont déjà une loi interdisant le châtiement corporel sur les enfants.

En France, hormis l'article 223 du Code pénal qui porte sur les violences commises sur les personnes vulnérables, «il n'y a aucun texte précis concernant les corrections sur les enfants», explique Mme Béatrice Gheibler, spécialiste du droit de la famille et présidente de l'association SOS 115. Selon elle, l'explication est simple: «Les châtiements corporels ont disparu des écoles dans les années 1950, le besoin d'une loi s'est pas fait sentir pour gouverner la sphère privée.»

L'avocate s'en félicite: «Heureusement, car ce serait la porte ouverte à tout et n'importe quoi. Les enfants feraient des parents tyrans pour avoir reçu quelques gifles!»

Un avis que ne partagent pas les détracteurs de la fessée qui, en ce vide juridique, l'expriment en «vieux machisme français» ce même travers «qui rend difficile la lutte contre les violences conjugales».